

La concertation préalable sur le projet de nouveau parc éolien au large de la Normandie fait suite au débat public qui a permis de définir la zone dite « Centre Manche ». Organisée du 3 janvier au 7 mars 2022 et du 25 avril au 16 mai 2022, la concertation permettra au public de prendre connaissance du projet, des études pilotées par l'Etat et RTE, de se prononcer sur la possibilité d'installer un nouveau parc éolien au sein

de la zone « Centre-Manche » et sur la localisation du raccordement au réseau de transport d'électricité.

Pour s'informer sur le projet et participer à la concertation

L'accès aux réunions se fait sur inscription sur le site internet : www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2



Un colloque environnement le 29 avril 2022 à Cherbourg.

Des ateliers de travail avec des étudiants de Caen et de Rouen, sur l'environnement et le dimensionnement d'une installation, la conduite d'un projet éolien, le mix énergétiques, la procédure d'appel d'offres.

Un atelier " Trafic maritime : état des lieux et perspectives d'organisation" fin février 2022.

Une rencontre publique sur les usages en mer et la pêche en mai 2022 dont les modalités seront précisées sur le site internet de la concertation.

Des fresques du climat à l'initiative des collectivités.

Une visite de chantier d'atterrissage du raccordement d'un parc éolien en mer le 23 février 2022 à Bernières-sur-mer.

Une dizaine de débats mobiles lors de marchés ou événements locaux (Marché de Saint-Vaast (08/01/22), Caen (13/01/22), Marché d'Ouistreham (21/01/22), Marché de Langrune sur Mer (27/01/22), Marché de Valognes (04/02/22), Marché de Cabourg (09/02/22), Le Havre (22/02/22), Marché de Deauville (04/03/22), Cherbourg (26/04/22), Marché de Barfleur (07/05/22)...).

Réunion de restitution et apport au cahier des charges en visioconférence le 11 mai 2022.



La Commission nationale du débat public a nommé Dominique PACORY, Laurent PAVARD et Jean TRARIEUX garants de cette concertation. Indépendants des deux porteurs de projet (État et RTE) et tenus à une position de neutralité, ils s'assurent que la concertation se tient dans les meilleures conditions. Ils en rédigeront un bilan rendu public.

Vous pouvez les contacter pour toute question relative à la concertation :
dominique.pacory@garant-cndp.fr - jean.trarieux@garant-cndp.fr - laurent.pavard@garant-cndp.fr



ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Nouveau parc éolien en mer
au large de la Normandie
au sein de la zone « Centre Manche »

**Concertation du 3 janvier au 7 mars 2022
et du 25 avril au 16 mai 2022**

PRENEZ PART À LA CONCERTATION !

Pour une information plus complète,
vous pouvez prendre connaissance du dossier de concertation sur le site
www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2



Qui porte le projet ?

Le ministère de la Transition écologique et RTE sont maîtres d'ouvrage du projet, respectivement pour le parc éolien et son raccordement au réseau de transport d'électricité.

Pourquoi un nouveau parc au large de la Normandie ?

La lutte contre le changement climatique passe nécessairement par la sortie progressive des énergies fossiles sur lesquelles reposent encore **les deux tiers de notre consommation énergétique**. La France est résolument engagée dans cette transition énergétique. Bien que l'objectif soit la réduction de notre consommation globale d'énergie, la transition énergétique induira un accroissement de nos besoins en électricité dans les prochaines années, par l'électrification de certains secteurs (véhicule électrique, industrie...).

Le projet d'éolien en mer au large de la Normandie a pour but de répondre à ce besoin croissant d'électricité, et contribue ainsi aux engagements de la transition énergétique.

A l'issue d'un **débat public organisé en 2019 et 2020**, l'État a fait le choix de la zone « Centre Manche », de 500 km², située au sein d'une zone initialement de 10 500 km², pour le **développement d'un premier parc d'environ 1GW**.

Conscient du fort potentiel de la zone « Centre Manche », l'État a poursuivi son analyse de la zone à l'issue du débat public afin d'exploiter au mieux ce potentiel. L'État a retenu un scénario selon lequel la zone « Centre Manche » permettrait le développement d'une puissance totale d'environ 2,5 GW. **Cette concertation porte donc sur un deuxième parc pour une puissance pouvant aller jusqu'à environ 1,5 GW, dans la partie Est de la zone « Centre Manche »**.

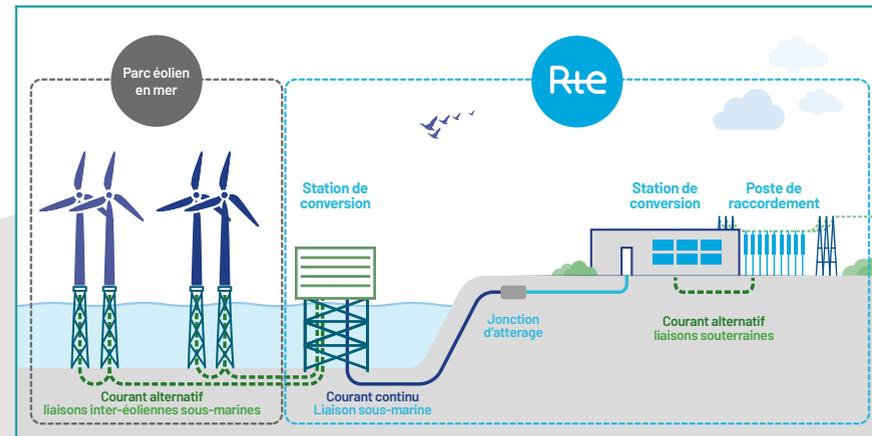
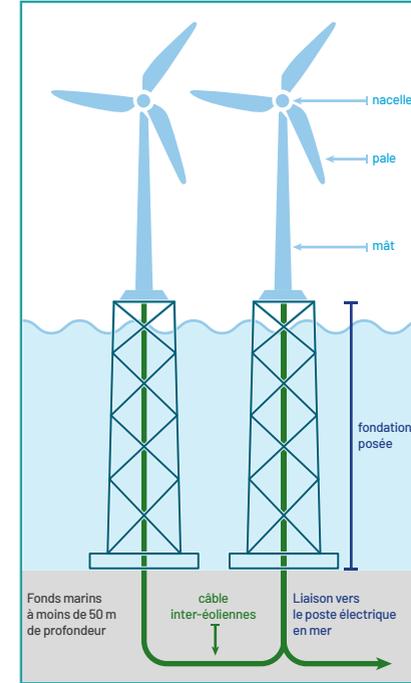
En quoi consistent le projet de parc éolien en mer posé et son raccordement ?

Le projet devrait s'étendre sur 220 à 250 km² et comprendre entre 75 et 125 éoliennes pour une puissance pouvant aller jusqu'à environ 1,5 GW. Le nombre d'éoliennes dépendra de leur puissance unitaire : plus l'éolienne est haute, plus elle est puissante. Elles seront posées sur le fond marin et non flottantes, car la profondeur des fonds marins est faible.

Les éoliennes, reliées entre elles, sont raccordées au réseau public de transport d'électricité par l'intermédiaire d'un poste électrique en mer, relié lui-même à un poste électrique à terre. Ce raccordement se fait par des câbles électriques enfouis ou posés et protégés comme les câbles entre les éoliennes. La jonction entre la partie sous-marine et la partie terrestre du raccordement, également souterrain, se fait à terre à proximité du rivage.

Dans le cas de la zone « Centre Manche », le raccordement du premier parc (1 GW) serait dimensionné à la puissance maximale, soit 1,25 GW, ce qui permettrait d'évacuer la production électrique de 250 MW de puissance installée du deuxième parc. Un second raccordement, équivalent, permettrait d'évacuer le reste de la production de ce parc. La distance entre

les côtes et la zone d'implantation permet de raccorder le parc vers le Calvados ou éventuellement la Seine-Maritime. L'option préférentielle est celle du Calvados, car elle permet de préserver les capacités de raccordement pour d'autres projets à venir au large de la Seine-Maritime.



CHIFFRES CLÉS

Jusqu'à environ

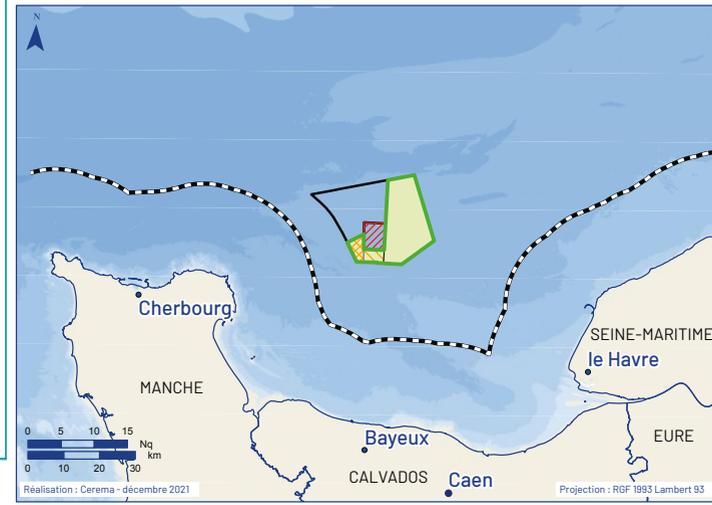
1,5 GW

4 à 5 milliards
d'euros

220 à 250 km²

75 à 125 éoliennes

Second parc éolien en mer en « Centre Manche »



- Zone préférentielle d'implantation du second parc éolien en mer
- Zone identifiée par les parties prenantes comme revêtant un fort enjeu pour l'accès à la concession de granulats
- Zone identifiée par les parties prenantes comme revêtant un fort enjeu patrimonial et d'accès à la concession de granulats

- Zone soumise à la concertation préalable
- Zone Centre-Manche
- Zone de la concession granulat
- Limite extérieure de la mer territoriale 12M

DONNEZ VOTRE AVIS OU POSEZ UNE QUESTION SUR LE PROJET

Renvoyez cette carte T par voie postale sans affranchissement du 3 janvier 2021 au 7 mars 2022, et du 25 avril au 16 mai 2022

VOS COORDONNÉES (facultatif)

Nom :

Prénom :

Code postal :

E-mail :

Je souhaite être tenu(e) informé(e) des actualités du projet